

STAGE PREPARATOIRE A L'INSTALLATION (Obligatoire afin de bénéficier des aides de l'Etat pour l'installation)	
Objectifs :	Réfléchir sur les différents problèmes liés à l'installation.
Conditions d'accès :	Avoir un projet d'installation.
Conditions d'admission :	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir moins de 40 ans. - Diplôme agricole obligatoire : BPA pour les personnes nées avant le 01/01/1971 et un BPREA pour les personnes nées à partir du 01/01/1971.

<p>Organisation pédagogique : Stage à Blanquefort, La Réole, Montagne, Castillon, Bommès, Pugnac, Andernos. 48 heures - 2 jours/semaine sur 3 semaines Environ 1 stage par mois, en fonction du nombre de candidat (sauf en été)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la réglementation en matière d'installation (condition d'âge, de diplôme agricole, économie du projet) - CNASEA. - Présentation du C.D.J.A. - Présentation du point info installation. - Intervention d'un juriste sur les différents statuts de l'installation. - Intervention de l'INAO et des douanes sur la réglementation viti-vinicole. - Informations bancaires. - Informations sur les aspects fiscaux, économique, sociaux et d'assurances. - Evaluation du stage.

Conditions de délivrance de l'attestation de stage :	Avoir suivi la formation complètement.
Modalités pratiques :	Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat du CFPPA de Blanquefort au 05.56.35.61.10



Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche
et des affaires rurales

CFPPA DE LA GIRONDE

CONSEIL REGIONAL



AQUITAINE